

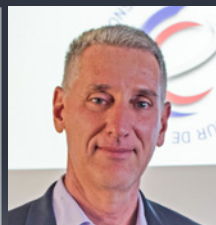
30^{ans} 2023

L'Eco austral

RÉUNION | N°399

LES IDÉES ET LES HOMMES DE L'Océan Indien

18 | BOEING IRANIENS
UN VRAI POLAR
MALGACHE
SUR FOND
D'AFFAIRISME



37 | LEADER
ARNAUD
MAISONOBE
PRÉSIDENT DU
GROUPE MACÉ

64 | MAURICE
LES SERVICES
DOPENT
LE COMMERCE
EXTÉRIEUR

CAP A L'EST

UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF



PATRICE SELLY,
PRÉSIDENT
DE LA CIREST

PATRICE SELLY, PRÉSIDENT DE LA CIREST

« L'Est devient de plus en plus attractif »

Président de la Communauté intercommunale Réunion Est (Cirest) et maire de Saint-Benoît, Patrice Selly réaffirme sa conviction : c'est en attirant des entreprises et de l'activité économique que l'Est pourra combler l'écart avec les autres micro-régions de l'île.

Propos recueillis par Bernard Grollier

L'Éco austral : L'actualité économique de la Cirest est dominée ces temps-ci par l'extension de la zone de Paniandy. Quelles activités voulez-vous y attirer ?

Patrice Selly : Depuis mon arrivée aux affaires, je souhaite donner une priorité forte à la mise à disposition de foncier économique pour attirer les entreprises, afin qu'elles créent de la valeur et de l'emploi et réduise le déséquilibre entre l'Est et les autres micro-régions. À Paniandy, sur la commune de Bras-Panon, nous espérons attirer une large palette d'activités, de l'industrie à l'artisanat, en passant par le commerce. Nous avons fait le choix de ne pas recourir aux aides à l'aménagement du programme européen Feder, pour éviter les contraintes en matière d'activités accueillies et de type de contrat d'occupation du foncier. En amont, nous avons beaucoup échangé avec l'Adir (l'association des industriels de La Réunion – NDLR) et les autres organisations socio-professionnelles, qui nous ont notamment fait part d'un fort besoin de plateforme logistique dans l'Est. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé le 15 juillet, un porteur de projet devrait faire une proposition dans ce domaine.

Comment avez-vous été amené à opter pour la Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) sur cette extension ?

La SPL Est Réunion Développement nous a proposé cette option, qui s'est révélée être une belle opportunité. Paniandy va être la première zone d'activités de cette envergure à adopter la GIEP au niveau national ! De plus, en la mettant en œuvre, nous allons réaliser une économie conséquente : l'aménagement de l'extension initialement chiffrée à huit millions d'euros nous en coûtera finalement moins de quatre. Ce mode de gestion des eaux pluviales va aussi dans le sens de la simplification. En arrivant à la mairie de Saint-Benoît puis à la présidence de la Cirest, j'ai découvert la multitude des contraintes réglementaires auxquelles sont confrontées les collectivités en matière d'aménagement. Nous perdons beaucoup de temps, parfois un an, dans des démarches extrêmement lourdes, qui pourraient certainement être simplifiées. Un an sur la durée d'un mandat, c'est énorme, surtout quand on est pressé par les entreprises du territoire qui attendent du foncier pour se lancer ou s'agrandir.

Au-delà de Paniandy, la Cirest a-t-elle d'autres projets de zones d'activités ?

L'extension de Paniandy s'inscrit dans le cadre d'un schéma directeur plus global et d'une programmation. Des travaux de modernisation des zones existantes sont prévus à Saint-André, à Sainte-Rose, à La Plaine-des-Palmistes. À moyen terme, d'ici trois ou quatre ans, nous aménagerons une zone d'une vingtaine d'hectares à Beauvallon,

NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNES DE LA CIREST

Le potentiel de développement de la micro-région Est, qui regroupe six communes, se comprend au regard des chiffres. Sa population représente à peine 15 % des habitants de l'île alors que son territoire représente 29 % de la surface de l'île.

57 546
Saint-André

37 585
Saint-Benoît

13 131
Bras-Panon

7 333
Salazie

6 920
La Plaine-des-Palmistes

6 450
Sainte-Rose

128 965
Total Cirest
(au 1^{er} janvier 2024)

Source : Insee

à l'entrée de Saint-Benoît côté rivière des Roches, pour lui donner une vocation économique. Nous espérons attirer des entreprises et des porteurs de projets dans tous les domaines : l'agro-



« L'objectif est de faire de la Cirest une zone franche totale, en élargissant les avantages aux secteurs d'activités qui ne sont pas encore éligibles. »



« La Cirest et ses communes portent le même message : au moins 180 hectares, déjà identifiés, doivent être réservés au développement de l'activité économique. »

alimentaire, l'environnement, l'énergie, le numérique...

Le territoire de la Cirest a-t-il suffisamment d'arguments pour attirer les entreprises ?

Les tarifs proposés pour s'installer sur la zone de Paniandy sont particulièrement incitatifs, ils sont à eux seuls un argument qui peut déclencher le choix d'une entreprise de s'implanter dans l'Est. Mais nous sommes conscients de quelques freins à notre attractivité : l'éloignement, les difficultés de circulation... Raison pour laquelle, par exemple, une bretelle d'accès directe à la zone de Paniandy sera créée à partir de la RN2. Il en ira de même à Beauvallon.

D'ici la fin de l'année, les travaux de création d'un boulevard urbain entre l'entrée de Saint-Benoît et le rond-point des Plaines vont également démarrer, avec le soutien de la Région. Notre statut de *Territoire d'Industrie* nous donne aussi des

moyens pour accompagner des projets innovants, comme celui de Siva Grondein qui a mis au point un système de traitement des fruits conforme aux nouvelles exigences réglementaires pour l'exportation.

La Cirest bénéficie déjà des avantages de la Zone franche d'activités de nouvelle génération (ZFANG). Pouvez-vous offrir d'autres avantages aux entreprises ?

Notre territoire a effectivement obtenu le renforcement du dispositif ZFANG pour que ses entreprises bénéficient d'abattements élargis et adaptés aux réalités locales. L'Est devient plus attractif et nous cherchons maintenant à obtenir de l'État des exonérations de charges patronales plus conséquentes, indispensables pour permettre à nos TPE et PME de recruter des profils qualifiés et de se structurer. L'objectif est de faire de la Cirest une zone franche totale, en élargissant les avantages

aux secteurs d'activités qui ne sont pas encore éligibles.

Après le cyclone Garance, qui a durement frappé l'Est, vous avez promis de l'aide aux entreprises. Quel est le bilan de cette action ?

Certaines entreprises de la micro-région ont été lourdement impactées par le cyclone et nous avons mis en place à leur intention un dispositif exceptionnel et inédit. Le conseil communautaire de la Cirest a voté à l'unanimité une enveloppe d'un million d'euros pour financer une aide destinée à compenser la perte de chiffre d'affaires en mars 2025, calculée à partir de celui de mars 2024. Le montant de l'aide a été plafonnée à 5 000 euros, des entreprises de toutes les communes se sont manifestées. Elles avaient jusqu'au 31 mai pour déposer les dossiers, instruits par la CCI Réunion. 330 d'entre elles ont pu bénéficier de cette mesure post-Garance.

Commencez-vous à percevoir les effets des bonifications des aides européennes décidées par la Région au bénéfice de certaines zones, dont la micro-région Est ?

Ces effets sont encore difficiles à mesurer, mais la volonté régionale de soutenir l'Est est réelle. Elle ne se manifeste pas seulement à travers le bonus de 20 % appliqué sur les aides du Feder. Le boulevard urbain de Saint-Benoît est, par exemple, un projet de la Région. Nous continuons à travailler avec elle sur la révision du Schéma d'aménagement régional, afin que soient mieux pris en compte les besoins de développement économique de notre territoire. La Cirest et ses communes portent le même message : au moins 180 hectares, déjà identifiés, doivent être réservés au développement de l'activité économique. J'espère que la Région en tiendra compte, sinon nous resterons en retard par rapport aux autres micro-régions.

L'Est est aussi une région agricole. Les graves difficultés rencontrées par la filière canne vous inquiètent-elles ?

L' élu que je suis ne peut être que préoccupé par la situation de la filière canne, mais tous les secteurs agricoles doivent être pris en compte. Nous portons par exemple un projet structurant de marché de gros, s'inspirant du modèle des marchés d'intérêt national de Métropole. Une réflexion a été lancée il y a deux ans sur l'aménagement d'une zone de 20 hectares, stratégiquement placée à Beaufonds, qui répondra à la fois à la demande des coopératives agricoles et des agriculteurs qui ont parfois du mal à écouler leur production. L'idée est d'attirer des activités de transformation, qui joueraient notamment un rôle de régulation des surproductions. Ce projet doit également être inscrit au SAR (*Schéma d'aménagement régional – NDLR*) pour bénéficier du statut de marché d'intérêt national et je ne doute pas que la Région nous suive. [...]



Travaux d'extension de la zone d'activité économique de Paniandy. « Nous espérons y attirer une large palette d'activités, de l'industrie à l'artisanat, en passant par le commerce. »

Les collectivités du Nord et de l'Est ont eu du mal à s'entendre sur la localisation de la future installation de stockage des déchets ultimes. Êtes-vous satisfait du choix du site de Beaufond, à Sainte-Marie ?

Le choix de ce site résulte de plusieurs années d'études menées par le Syndicat des déchets du Nord et de l'Est (Sydne). Les principaux critères pris en compte ont été l'adaptation du foncier pour recevoir une telle installation, son accessibilité et les réalités économiques. Le choix de Beaufond, à Sainte-Marie, a été validé, une demande de qualification en Projet d'intérêt général a été déposée, il n'y a pas de difficulté à le faire aboutir. L'ISDU (*Installation de stockage des déchets ultimes - NDLR*) accueillera des déchets non nocifs, puisque la plus grosse partie des déchets du Nord et de l'Est servira à produire de l'électricité dans l'unité de valorisation énergétique d'Albioma à Bois-Rouge.

Quels sont les projets de la Cirst pour améliorer l'offre



Le président de la Cirst lors de la présentation de l'extension de 17 hectares de la zone d'activité économique de Paniandy dont la commercialisation a été lancée le 15 juillet.

de transports en commun ?

Nous poursuivons le projet de Transport en commun en site propre (TCSP), qui a démarré à Saint-André, a continué à Bras-Panon et concerne aujourd'hui Saint-Benoît. Un premier tronçon a été réalisé en 2023 entre le rond-point de

la route des Plaines et le centre hospitalier, deux nouveaux tronçons sont en cours d'aménagement dans le centre-ville. Vingt-cinq millions d'euros auront été investis au total dans ces trois phases, qui ne visent pas seulement à améliorer l'offre de transport en commun : il s'agit

aussi d'améliorer le cadre de vie. Nous nous apprêtons également à lancer, en septembre, une offre de vélos à assistance électrique en location longue durée : une centaine de vélos ont été commandés, pour commencer.

L'Insee a récemment classé Saint-Benoît parmi les communes les plus pauvres de France ; la pauvreté est-elle une fatalité, à La Réunion et notamment dans l'Est ?

L'enquête de l'Insee, qui porte sur les données de 2021, souligne en effet le pourcentage élevé de Réunionnais sous le seuil de pauvreté, notamment à Saint-Benoît. Ce n'est pas une fatalité et il appartient à l'État de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les communes et les intercommunalités peuvent toutefois accompagner les services de l'État dans l'exercice de cette compétence. La Cirst participe ainsi au financement d'ateliers et chantiers d'insertion, trois par commune au lieu de deux précédemment, à hauteur de 90 000 euros par an, soit un million d'euros injectés chaque année pour soutenir l'emploi.

Est Adventure Trail

27 et 28 septembre 2025
3 COURSES - 2 JOURS - 1 DÉFI
SEREZ VOUS À LA HAUTEUR ?

LE BÉBOUR

30 KM

SALAZIE
PLAINE DES PALMISTES

TARIF : 30 €

DÉPART : SAMEDI À 5H00



RANDO DES ROSES

6 KM

SAINTE-ROSE

TARIF : 10 €

DÉPART : SAMEDI À 8H00



LA TRAVERSÉE DU MÂT

14 KM

SAINT-ANDRÉ
BRAS-PANON

TARIF : 14€

DÉPART : SAMEDI À 17H00



LE RAVENALE

20 KM

SAINT-BENOÎT

TARIF 20€

DÉPART : DIMANCHE À 6H00



INSCRIPTION : WWW.SPORTPRO.RE



L'ambition territoriale de la Cirest

La Communauté intercommunale Réunion Est se distingue par sa capacité à conjuguer diversification économique, transition écologique et aménagement du territoire. À travers des projets structurants, une gouvernance solidaire et une vision partagée à l'horizon 2030, l'Intercommunalité veut faire émerger un modèle de développement équilibré et attractif. Bruno Vitry, directeur du développement économique et de l'insertion, nous livre les clés de cette ambition territoriale.

Par Lucie Touzé

Couvrant près de 30 % du territoire réunionnais, la Cirest fédère six communes - Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine-des-Palmistes, Salazie et Sainte-Rose - autour d'un projet de développement solidaire et structurant. De la côte aux cirques, en passant par les hauts boisés, cette diversité géographique et humaine confère à l'Est un positionnement stratégique unique pour expérimenter de nouveaux modèles territoriaux.

Représentée par 48 élus communautaires, la gouvernance de la Cirest repose sur une articulation fine entre mutualisation des ressources, concertation intercommunale et responsabilité politique. Élu par ses pairs, le président Patrice Selly incarne la voix de l'intercommunalité et impulse les grandes orientations stratégiques, dans une logique d'ancrage local et de solidarité active.

« Cirest 2030 » : la feuille de route

« La feuille de route Cirest 2030 est portée par les six communes membres de l'intercommunalité. Ce projet de territoire affirme une ambition forte : construire un espace de vie cohérent, inclusif et résilient, capable



Bruno Vitry, directeur du développement économique et de l'insertion : « Repositionner durablement l'Est comme un territoire économique stratégique, résilient et attractif... »

de répondre aux défis contemporains tout en valorisant les atouts singuliers de l'est de La Réunion », explique Bruno Vitry, directeur du développement économique et de l'insertion.

Porté par une gouvernance coopérative et une vision à long terme, ce projet repose sur cinq engagements majeurs : développer une économie locale attractive, innovante et créatrice d'emplois ; garantir un cadre de vie harmonieux, respectueux

deséquilibres urbains et naturels ; renforcer les services publics et les solidarités de proximité ; préserver durablement la biodiversité et les ressources naturelles ; et enfin intégrer la transition énergétique et écologique comme principe structurant de l'action publique, à travers une transformation concrète des modes de faire, des infrastructures et des comportements.

Cette dynamique territoriale irrigue l'ensemble des compétences exercées par la Cirest : transports urbains, gestion intégrée de l'eau, prévention des risques via la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), traitement des déchets, aménagement du territoire à travers le SCoT (Schéma de cohérence territoriale). Elle se traduit par des politiques

transversales ambitieuses, portées avec constance, lisibilité et impact.

Cirest 2030, c'est une stratégie de transformation, mais aussi une méthode : claire, territorialisée, structurante. Elle fait de la Cirest non seulement une intercommunalité d'action, mais un établissement de projets, engagée aux côtés de ses communes pour répondre aux besoins de ses habitants et préparer, dès aujourd'hui, les conditions d'un avenir durable, désirable et ancré dans son territoire.

Une stratégie d'attractivité

« Le plan d'action économique de la communauté intercommunale repose sur une approche systémique et structurée, déclinée en 35 fiches opérationnelles qui traduisent une volonté politique claire : repositionner durablement l'Est comme un territoire économique stratégique, résilient et attractif », détaille Bruno Vitry.

Outre les projets structurants tels que la création d'un marché de gros régional, l'implantation d'éco-box ou encore l'étude d'une zone franche pour stimuler l'investissement et l'emploi, la communauté met en œuvre une stratégie foncière ambitieuse. Celle-ci s'appuie sur la commercialisation des lots disponibles dans les zones d'activité économique (ZAE) notamment via l'extension de la zone de Pannindy, la densification ciblée des espaces déjà artificialisés, la requalification qualitative et fonctionnelle des zones existantes, ainsi que l'aménagement

Déploiement des éco-box

La Cirest développe un projet innovant de déploiement d'« éco-box », complémentaire des zones d'activités existantes, dédié aux très petites entreprises (TPE). Ces installations se font dans un premier temps à Saint-Benoît, Bras-Panon, Salazie et La Plaine-des-Palmistes. Elles répondent aux besoins, à très court terme, de locaux adaptables et favorisent l'essor des petites entreprises sur le territoire de l'Est.



© Droits réservés

La Cirest accompagne les porteurs de projet.

de nouvelles zones économiques majeures (Beauvallon, Beaulieu) et de zones de proximité dans les communes rurales.

Cette dynamique est renforcée par un travail approfondi d'accompagnement des porteurs de projet : outillage en ingénierie territoriale, mais également

animation économique ciblée à l'échelle intercommunale. La Cirest soutient activement les filières stratégiques identifiées dans le cadre du programme national *Territoires d'Industrie*, à savoir : l'agroalimentaire, le numérique, l'énergie, l'environnement et la logistique. Ces



© Droits réservés

L'aménagement et la valorisation des espaces fonciers visent à renforcer l'attractivité économique.

secteurs font l'objet d'un accompagnement prioritaire, dans une logique de spécialisation intelligente, de création d'emplois qualifiés et de valorisation des atouts spécifiques du territoire Est.

En parallèle, la Cirest entend structurer une offre économique durable et différenciante, en in-

tégrant pleinement les exigences de la transition écologique. La mise en œuvre d'une charte environnementale intercommunale, la valorisation énergétique des ZAE, le soutien à l'économie circulaire positionnent l'intercommunalité comme un territoire pilote en matière de développement responsable.

73 580 ha
en superficie.

29 % du territoire réunionnais.



1 territoire de montagne de haute-montagne et littoral

Altitude moyenne supérieure à 1 500 mètres, des villes et villages situés entre le littoral et 3 000 mètres. 84 % de la population sur le littoral.

2 bassins de vie

Articulés autour de Saint-André et de Saint-Benoît.

43 000 ha

du Parc national recouvre le territoire de la CIREST.

128 965 habitants

au 1^{er} janvier 2024. 15 % de la population réunionnaise.

Un territoire en transition

À travers cette stratégie, la communauté intercommunale affirme son rôle de catalyseur territorial, au service de la création d'emplois, de la montée en gamme des activités et du renforcement de l'ancrage économique local.

« Face aux transitions en cours, la Cirest déploie une stratégie globale qui conjugue planification territoriale, innovation économique et cohésion sociale. En mettant en œuvre une gouvernance intégrée et des outils d'ingénierie territoriale adaptés, elle ambitionne de faire de la solidarité intercommunale un levier de transformation durable et de résilience collective », conclut Bruno Vitry.

Zone d'activité de Paniandy : 17 hectares disponibles à Bras-Panon

La Cirest a lancé le 15 juillet la commercialisation de l'extension de la zone d'activité économique de Paniandy, sur 17 hectares, sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt généralisé. Les parcelles seront dessinées ultérieurement et sur mesure pour les projets retenus.

Par Bernard Grollier

En ces temps de pénurie persistante de foncier économique à La Réunion, la finalisation du projet d'extension de la zone d'activités de Paniandy, à Bras-Panon, est une bonne nouvelle. La Cirest, l'intercommunalité de l'est de La Réunion, a lancé le 15 juillet 2025 la commercialisation de ces 17 hectares, sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt généralisé. En effet, l'extension n'est pas encore divisée en parcelles. Ces dernières seront créées une fois les demandes des entreprises connues, de manière à les regrouper de façon cohérente et sans perte d'espace. Autre particularité à signaler : pour cette extension, la Cirest a obtenu le label GIEP (Gestion intégrée des eaux pluviales). Elle est accordée à des projets d'aménagement qui donnent la priorité à l'infiltration des eaux de pluies, pour favoriser le rechargement des nappes phréatiques et réduire l'artificialisation des sols.

Si la zone de Paniandy borde la RN2, côté montagne, un détour par une portion de route départementale est nécessaire pour y accéder. Un inconvénient qui sera prochainement gommé : dans la continuité de la viabilisation de l'extension, une bretelle d'accès direct sera créée.

Deux formules d'occupation sont proposées aux entreprises candidates : l'accession à la propriété, au tarif de 140 euros HT le mètre carré, ou bien le bail à construction, pour 9 euros

HT le mètre carré par an. Les documents de présentation de l'opération sont d'ores et déjà disponibles sur le site de la Cirest. L'appel à manifestation d'intérêt sera théoriquement clos le 15 août. Néanmoins, lors du lancement de la campagne de communication sur « Paniandy II », le 10 juillet, Patrice Selly, président de la Cirest, a indiqué que les dossiers reçus après cette date pourront certainement être pris en compte. Il serait en effet étonnant que les candidatures reçues au 15 août couvrent la totalité des 17 hectares à commercialiser.

Un aperçu ce que pourrait être la future extension de la zone économique de Paniandy.



©Droits réservés

Les trois étapes de l'AMI

Dans le cadre d'un appel à manifestation généralisé (AMI), les candidats ne postulent pas à l'occupation d'une parcelle, mais simplement à une implantation sur la zone d'activité concernée, en l'occurrence l'extension de celle de Paniandy. L'AMI lancé par la Cirest le 15 juillet fonctionne en trois étapes.

Les entreprises qui souhaitent s'implanter ou s'agrandir doivent remplir un formulaire de quelques pages, téléchargeable sur le site internet de la Cirest. Elles sont invitées à présenter leur projet en quelques lignes, indiquer la surface qu'elles souhaitent occuper, en un ou plusieurs lots, et réunir un certain nombre de pièces (plan de financement, compte de résultat prévisionnel...) qui vont constituer son dossier, à déposer en ligne. Dans un deuxième temps, la Cirest examinera les dossiers selon une grille multicritères : utilité économique, solidité financière, impact sur l'emploi, respect environnemental. Les terrains seront alors attribués. « Les projets les plus solides sont retenus en priorité », annonce la Cirest. La contractualisation se fera par cession ou bail à construction, au choix de l'entreprise. La cession, au prix indicatif de 140 euros HT le mètre carré, permet de devenir propriétaire du terrain, sous réserve d'engagements d'investissements et de création d'emplois respectés. Les baux à construction, au tarif annuel de 9 euros HT le mètre carré, seront signés pour une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans. Les porteurs de projets seront ensuite accompagnés jusqu'à leur installation effective (voir page suivante).

Une cellule pour accompagner les entreprises

Une cellule d'accompagnement sera mise en place pour assister gratuitement dans l'aménagement de leur site les entreprises qui auront été retenues pour s'implanter dans l'extension de la ZAE de Paniandy.

Le label GIEP (Gestion intégrée des eaux fluviales - voir page suivante), attribué le 16 mai dernier au projet d'extension de la Zone d'activité économique (ZAE) de Paniandy, implique le respect de quelques grands principes : limitation maximale de l'imperméabilisation des sols, préservation des trames végétales existantes, qualité paysagère et environnementale.

Ils s'imposent à l'aménageur, mais aussi aux occupants des terrains.

Une cellule d'accompagnement à destination de ces derniers est en cours de mise en place. Afin d'apporter une expertise technique pluridisciplinaire, elle sera composée d'un urbaniste, d'un spécialiste du traitement des eaux usées, d'un expert en environnement sur les sujets de l'intégration paysagère et de la biodiversité et d'un expert

de la GIEP. La SPL Est Réunion Développement en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la coordination du projet, et la direction Économie et Travaux de la Cirest y prendront également part.

Le parcours d'accompagnement commencera dès le dépôt du dossier de candidature et se poursuivra jusqu'à la phase de travaux, en passant par la demande de permis de construire.

La GIEP a l'avantage de générer des économies, en limitant la création de réseaux, à la fois pour l'aménageur et pour les occupants. En réduisant fortement l'emprise des bassins de rétention aux points bas, par de multiples solutions d'infiltration des eaux pluviales qui seront mises en place, la Cirest a ainsi gagné un hectare et demi de foncier cessible. Les entreprises feront pour leur part des économies au moment de l'aménagement de la parcelle qui leur sera attribuée. Pour remplir leur rôle

ZAE de Paniandy : depuis 2007

Le projet de création d'une Zone d'activité économique au lieu-dit Paniandy, à Bras-Panon, remonte à 2007. Il a d'abord été porté par la commune, avant que la Cirest ne prenne le relais quand la compétence sur les ZAE a été transférée aux intercommunalités. Une première partie du site a été aménagée par étapes, 4,5 hectares sont actuellement occupés. Le projet d'extension de la zone sur 17 hectares a été initié dès 2016. Il aboutit aujourd'hui, dix mois de travaux seront nécessaires pour viabiliser le terrain. La réalisation d'un demi-échangeur commencera ensuite. Il assurera la desserte de la zone depuis la voie rapide dans le sens Saint-Denis-Saint-Benoît. L'ouvrage sera composé d'une bretelle d'entrée, d'un giratoire, et d'une bretelle d'entrée sur la RN2 rejoignant l'actuel échangeur proche du petit quartier d'habitations de Paniandy.

de réservoir, les structures de chaussées devront par exemple comporter 30 % de vide, impliquant la mobilisation d'une quantité moindre de matériaux. Les noues, réservoirs et autres espaces verts en creux qui seront créés sur les parcelles généreront également des économies en infrastructures de réseaux.

L'objectif d'assainissement autonome des eaux domestiques et des eaux industrielles nécessitera également la mise en œuvre de divers dispositifs techniques. Cette ingénierie novatrice n'étant pas forcément à la portée des investisseurs, la cellule d'accompagnement leur sera d'une aide précieuse, et gratuite.

Zone d'activité, espace de vie

À Paniandy, l'ambition de la Cirest est également d'établir l'interface entre quartiers d'habitation et activités, en intégrant une zone de services, à l'usage aussi bien des habitants des quartiers voisins que des utilisateurs de la zone d'activité. Le maître d'ouvrage souhaite aussi intégrer la zone d'activité au paysage verdoyant de l'Est qui s'offre à la vue depuis la RN2, en préservant les structures végétales en place.

© Guillaume Foulon

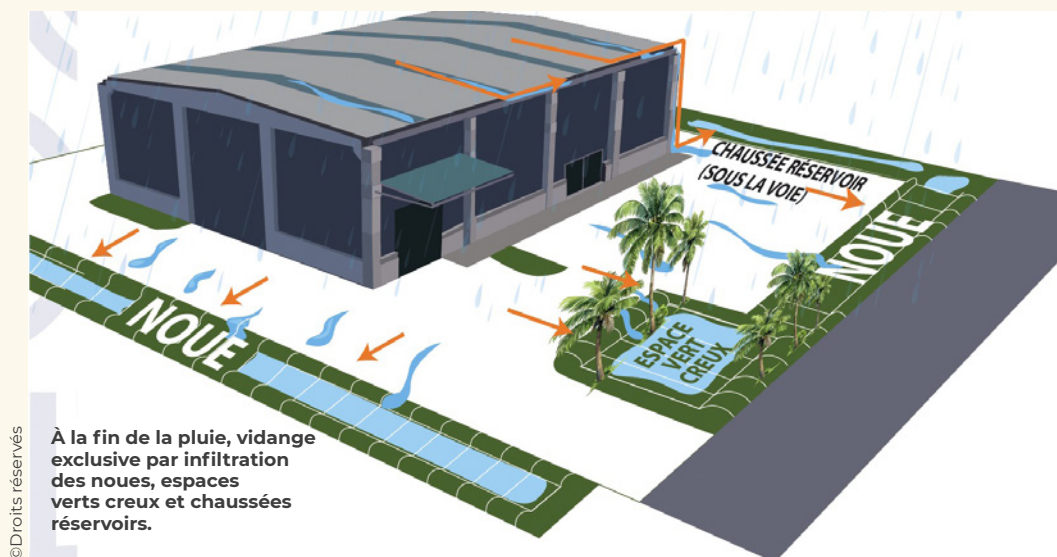


Dix mois de travaux sont nécessaires pour viabiliser le terrain. Les 17 hectares seront divisés en parcelles lorsque les demandes des entreprises seront connues.

Gestion des eaux pluviales : une première nationale à Paniandy

L'aménagement de l'extension de la zone de Paniandy sera la première opération de cette envergure, en France, à appliquer les principes de la Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

Par Bernard Grollier



© Droits réservés

À l'heure où les territoires doivent concilier développement économique et transition écologique, la Cirest a innové en intégrant la Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) au cœur du projet d'extension de la zone d'activités de Paniandy, première opération labellisée en France à l'échelle d'un aménagement global.

Le principe de la GIEP : respecter le cycle naturel de l'eau en faisant de cette ressource essentielle une véritable richesse et non un déchet. Dans cette démarche, la gestion des eaux pluviales n'est plus traitée en fin de chaîne, mais pensée dès la conception d'un aménagement.

L'objectif est de renoncer aux solutions techniques traditionnelles dites « tout-tuyau » et au rejet des eaux pluviales vers les rivières et les ravines. Désormais, l'eau de pluie est retenue, stockée et infiltrée au plus près de là où elle tombe, reconnectant ainsi les projets au grand cycle de l'eau. Grâce à un travail millimétré de ni-

vellement et d'aménagement paysager, les noues végétalisées – espaces verts creux – assurent l'infiltration naturelle des eaux de ruissellement, qu'elles proviennent des voiries, des toitures ou des aires de stationnement. Ce sont les sols qui redeviennent les premiers acteurs de la régulation de l'eau, évitant ainsi l'épuisement des nappes phréatiques et les pollutions par ruissellement.

Bon sens environnemental

La Cirest s'est entourée des compétences de la SPL Est Réunion Développement, filiale du bailleur social Semac, et du bureau d'études Ellenly, référence nationale en matière d'eaux pluviales, pour faire aboutir ce projet à Paniandy. « Nous n'avons rien révolutionné ni inventé, nous sommes juste revenus au bon sens, souligne François Outin, directeur du développement à la Semac et de la SPL Est

Réunion Développement : le bon sens de la nature, qui consiste à ne pas rompre le cycle de l'eau, à laisser le sol jouer son rôle de filtre et de réservoir. Le bon sens de la sobriété, également, puisque la GIEP permet aussi d'optimiser les investissements publics. »

Cette logique environnementale, bien connue des bureaux d'études depuis des décennies, se heurtait jusqu'alors à des freins structurels, techniques et réglementaires. La volonté politique de la Cirest et l'engagement de ses partenaires ont permis de surmonter ces obstacles.

L'utilisation du foncier sur les 17 hectares de l'extension de la zone d'activité de Bras-Panon va se trouver optimisée, grâce à la suppression d'ouvrages hydrauliques conséquents et contraignants.

De plus, le coût des travaux va se trouver réduit : l'enveloppe initiale était estimée à 8 millions d'euros, elle tombe sous les 4 millions. Les charges d'entre-

tien seront également moindres et les rejets d'eaux pluviales dans la rivière du Mât deviendront exceptionnels.

Les projets futurs de la Cirest s'inspireront bien sûr de l'exemple de Paniandy. En accompagnant les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études dans cette transition, l'intercommunalité fait le pari de l'innovation utile et reproductible, et veut démontrer que durabilité, performance et attractivité économique sont compatibles.

Le label GIEP ne concerne pas seulement les projets publics : il s'adresse aussi aux porteurs de projets privés désireux de s'inscrire dans une dynamique respectueuse de leur environnement et soucieux de la performance de leur investissement.

La Semac a déjà innové dans ce domaine, dans la conception d'une importante opération de logement social, inaugurée en 2024 à Saint-André. Au Village Alice, qui regroupe 123 logements répartis entre une résidence pour personnes âgées, des immeubles de trois niveaux et des villas mitoyennes, chaque jardin paysager est un bassin de rétention. Les voies de circulation sont des chaussées-réservoirs sans caniveau, l'eau de pluie s'infiltrant directement dans la structure. Celle qui ne s'infiltre pas est envoyée vers un grand fossé végétalisé, seule une petite partie arrive dans les réseaux de la ville.

Ce mode de gestion des eaux pluviales s'annonce du plus grand intérêt pour les agglomérations de l'est de l'île, dont la capacité des réseaux est insuffisante pendant les périodes de forte pluie.

Territoires d'Industrie : la Cirest mise sur l'avenir productif de l'Est

Porté par l'État et décliné à l'échelle locale, le programme « Territoires d'Industrie » ambitionne de redynamiser l'économie productive des territoires. Dans l'est de La Réunion, la Cirest pilote cette stratégie en lien étroit avec les entreprises et les acteurs institutionnels. Tabatha Gruson, cheffe de projet, s'en explique dans cet entretien.

Propos recueillis par Lucie Touzé

L'Éco austral : En quoi le dispositif Territoires d'Industrie représente-t-il une opportunité structurante pour le développement économique de l'Est ?

Tabatha Gruson : *Territoires d'Industrie* est un dispositif national, mais sa gouvernance est décentralisée : ce sont les territoires qui en assurent le pilotage. Cela nous permet d'être au plus près des entreprises, d'identifier leurs besoins concrets et de les mettre en relation avec les partenaires adéquats du programme. Mon rôle consiste à aller à leur rencontre, à échanger directement avec les dirigeant(e)s, identifier leurs enjeux prioritaires, puis faire le lien avec les dispositifs existants – appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI), aides en ingénierie, financements...

L'accompagnement se fait étape par étape, en mobilisant les bons interlocuteurs au bon moment. Il s'inscrit dans une logique de proximité, de réactivité et de suivi dans la durée. Nous animons également un réseau d'acteurs publics et privés pour favoriser les synergies, accélérer les projets structurants et faire émerger de nouvelles coopérations.

Un exemple récent : La Distillerie de la Rivière du Mât a été retenue pour un projet de revalorisation du CO₂, soutenu par le Fonds Vert, une aide spécifique de l'Ademe (*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie* - NDLR). Le projet consiste à capter et valoriser 2 000 tonnes de CO₂ par an, issues des émissions de l'atelier de fermentation, pour alimenter le marché local et contribuer à la

décarbonation du territoire. Une convention tripartite entre l'État, l'Ademe et l'entreprise sera signée en septembre 2025 dans le cadre de *Territoires d'Industrie* en transition écologique.

Quels sont les secteurs industriels les plus porteurs actuellement identifiés dans le périmètre de la Communauté intercommunale ?

Dans l'Est, l'industrie se caractérise par une grande diversité. Nous comptons un pôle agroalimentaire solide, porté par des acteurs historiques comme Royal Bourbon, ainsi qu'un tissu dense de TPE et PME actives dans des secteurs variés tels que la métallerie, la logistique ou encore le traitement des déchets.

Aujourd'hui, les secteurs industriels les plus porteurs identifiés sur le périmètre de la Cirest sont la construction, l'agroalimentaire et la fabrication de produits métalliques.

Le territoire recense 180 établissements industriels employeurs, dont 72 % sont des micro-entreprises, 22 % des PME, 5 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 2 % des grandes entreprises (GE). L'industrie manufacturière représente à elle seule 4 102 emplois salariés. Au total, 1 447 établissements, soit 21,7 % des immatriculations au Registre du commerce et des sociétés (RCS), relèvent du secteur industriel.

Quels projets concrets ont déjà vu le jour ou sont en cours grâce à ce dispositif ?

Nous accompagnons actuellement le premier projet de boucle



©Droits réservés

Tabatha Gruson, cheffe de projet : « L'objectif est de créer une véritable communauté d'acteurs économiques, basée sur le partage d'expériences et la mutualisation des compétences. »

locale d'énergie à La Réunion. Porté par IXEO, binôme industriel énergie du programme *Territoires d'Industrie* sur le périmètre de la Communauté intercommunale. Ce projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs établissements scolaires afin de produire de l'électricité qui sera ensuite redistribuée localement via le réseau EDF, dans le cadre d'un modèle d'autoconsommation collective. Cette approche présente un double avantage : renforcer l'autonomie énergétique du territoire et stabiliser le coût de l'énergie à moyen et long terme, en offrant des tarifs plus compétitifs.

Dans une logique complémentaire de valorisation du tissu industriel local, nous avons également lancé *Les Pépites de*

l'Est, une série de portraits vidéo diffusée sur nos réseaux sociaux. Cette initiative met en lumière les savoir-faire artisanaux et industriels de l'Est, en donnant la parole à celles et ceux qui font vivre l'industrie locale.

Nous avons aussi lancé les *Rencontres économiques de l'Est*, en partenariat avec les services de l'État, et organisé régulièrement des événements professionnels thématiques. Ces formats, proches de l'esprit *Afterwork*, offrent un cadre convivial propice à l'échange entre entrepreneurs, autour de problématiques partagées. L'objectif est de créer une véritable communauté d'acteurs économiques, basée sur le partage d'expériences et la mutualisation des compétences.

Clinox : L'inox réunionnais sur mesure qui brille au-delà des frontières

Implantée sur le territoire de la Cirest et plus précisément à Saint-André, Clinox s'est imposée comme un acteur incontournable de la transformation de l'inox. À sa tête, Dieudonné Payet, un dirigeant visionnaire qui mise sur l'innovation, la qualité et le savoir-faire local.

Par Lucie Touzé

Créée en 2016 à l'initiative de Dieudonné Payet, Clinox s'est taillée une place de choix dans le paysage industriel réunionnais. Spécialisée dans le travail de l'inox sur mesure, l'entreprise de l'Est ne cesse d'innover et se projette déjà au-delà des frontières de l'océan Indien.

« J'étais importateur de mobilier destiné aux métiers de bouche. Mais c'était frustrant, car il faut perpétuellement du sur-mesure pour répondre aux volontés des clients », explique Dieudonné Payet. Cette frustration a donné naissance à Clinox. Presque dix ans plus tard, l'entreprise qu'il a fondée et qu'il dirige toujours compte six salariés et rayonne déjà hors des frontières de La Réunion. « On exporte à Maurice et à Mayotte. Mon objectif est d'exporter vers l'Europe, pour les Réunionnais du monde. »

Un savoir-faire rare à La Réunion

Clinox s'est spécialisée dans la fabrication de solutions inox sur mesure, à destination aussi bien des professionnels que des particuliers. « Nous sommes quasiment les seuls à maîtriser les savoir-faire de tous les métiers de bouche et à proposer du sur-mesure. L'inox, c'est à vie. » Aujourd'hui, 60 % de la clientèle de l'entreprise est composée de particuliers, séduits par la durabilité de ce matériau et les nouvelles possibilités esthétiques. « Depuis l'année dernière, on observe une nouvelle tendance : l'installation de cuisines en inox dans les foyers, notamment grâce à notre gamme de six co-



Clinox utilise le moindre petit bout d'inox pour le recycler. L'entreprise ne génère que 0,5 % de déchets sur son site.



Avec la fabrication sur-mesure pour le marché local et à l'export, Clinox incarne l'excellence industrielle réunionnaise.

loris comme le bleu, le jaune, le gold et le dark. »

Fidèle à sa démarche artisanale, Clinox n'en reste pas moins un acteur innovant. Parmi ses dernières créations, une invention unique : un fourneau au feu de bois nouvelle génération. « C'est une vraie cuisine au feu de bois, mais sans les inconvénients. Pas de fumée qui incommoder l'utilisateur, pas

de chaleur excessive : la fumée est injectée directement dans la marmite via une cheminée. »

Cette innovation séduit déjà les restaurateurs professionnels, soucieux de retrouver les saveurs d'antan sans sacrifier au confort moderne.

L'entreprise valorise la fabrication locale à chaque étape. « Le sur-mesure, c'est vraiment notre leitmotiv, notre compétence et

notre savoir-faire. Nous nous adaptons à tous nos clients pour répondre à leurs besoins. » Soucieuse de son impact environnemental, elle investit dans des machines de haute précision pour limiter le gaspillage. « Nous utilisons le moindre petit bout d'inox pour le recycler. Aujourd'hui, nous avons seulement 0,5 % de déchets sur notre site. »

Le pari de l'Est

Si Clinox s'est implantée dans l'est de l'île, ce n'est pas un hasard. Pour Dieudonné Payet, ce territoire représente une opportunité stratégique. « L'Est est très peu connu du public professionnel, mais c'est un emplacement géographique très peu encombré par le trafic routier. S'implanter ici, c'est penser à l'avenir et à l'évolution de son entreprise. »

Clinox attend désormais l'attribution d'un terrain dans la zone de Paniandy pour construire une nouvelle usine. « Le dispositif Territoires d'Industrie et la série Les Pépites de l'Est ont eu un impact positif pour nous après la diffusion de la vidéo. »

Engagé dans la formation, Dieudonné Payet accueille régulièrement des jeunes en apprentissage. « Nous recevons souvent des dessinateurs, des soudeurs et des stagiaires. Je suis très preneur de cette transmission. » Et aux jeunes entrepreneurs de l'Est, il livre un conseil simple et direct : « Il faut oser ! Il ne faut pas attendre que les autres le fassent. Il faut persévérer et s'armer de patience. Il faut une association de l'envie, du courage et de la persévérance. »

Photos : © Droits réservés

Technique Métal Réunion : une ambition industrielle

À Bras-Panon, l'entreprise TMR trace sa route depuis 2012 dans la fabrication et la pose d'ouvrages métalliques sur mesure. Portée par son fondateur Jérémie Razezabassia, elle s'impose comme un maillon fort du développement industriel de l'Est.

Par Lucie Touzé



Photos : ©Droits réservés

Fondateur de TMR, Jérémie Razezabassia développe aussi ECR et TIR, deux entreprises complémentaires, et porte des projets d'expansion.

Créée en 2012 par Jérémie Razezabassia, TMR s'est rapidement taillée une place stratégique dans le secteur de la métallerie et de la fabrication d'ouvrages métalliques sur mesure à La Réunion. Escaliers, garde-corps, habillages de façades, structures métallo-bois... L'entreprise conçoit, fabrique et installe pour une clientèle variée, des particuliers aux collectivités qui représentent aujourd'hui 90 % de son activité.

Le siège social est implanté à Bras-Panon, avec une majorité des 25 salariés répartis sur trois entités : TMR, TIR (Thermolaquage Industrie Réunion, spécialisée dans le traitement du métal) et ECR (Étude Construction Réunion, bureau d'études techniques). L'ensemble forme un écosystème industriel cohérent et intégré, capable de



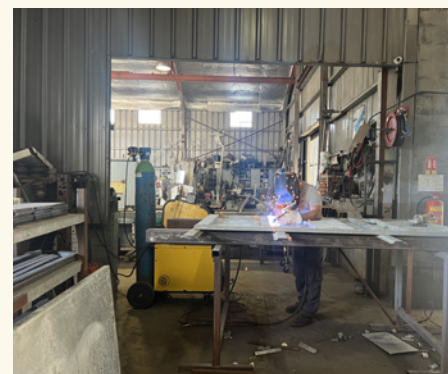
TMR propose de nombreux produits dont des habillages de façade.

piloter un projet de A à Z, de la conception à la finition.

C'est dans les pas de son père et de son oncle, tous deux métalliers, que Jérémie Razezabassia a trouvé sa vocation. « *La passion du métal m'a été transmise très tôt. J'ai voulu aller plus loin et créer un outil de production complet, enraciné dans le territoire* », explique-t-il. Aujourd'hui, ses entreprises répondent à des appels d'offres complexes tout en gardant une dimension humaine et locale. TMR se distingue par son expérience du terrain, son savoir-faire technique, mais aussi par sa volonté permanente d'évoluer. En témoignent ses projets structurants déjà en chantier. Dès septembre 2025, les travaux d'un nouveau bâtiment de 400 m² vont débiter à Bras-Panon. Il abritera deux

ateliers distincts : l'un pour le bois, l'autre pour l'aluminium, permettant à TMR de renforcer sa capacité de production en ouvrages métallo-bois. La mise en service est prévue pour juin 2026, avec cinq créations de postes à temps plein. Coût total de l'investissement : 800 000 euros, dont 300 000 euros pour des machines de nouvelle génération. Mais l'ambition ne s'arrête pas là. Pour 2027, Jérémie Razezabassia prévoit la mise en place d'une unité de traitement de sablage et de métallisation, toujours à Bras-Panon, sur un nouveau terrain. Cinq à six nouveaux postes viendront encore étoffer les effectifs.

Au-delà de l'activité industrielle, TMR revendique un engagement fort envers le territoire. « *Nos salariés sont tous issus de l'île. Nous recrutons dans l'Est,*



Le groupe formé par TMR à travers trois entités emploie déjà 25 salariés et des recrutements sont à son agenda

formons en interne et travaillons avec des partenaires réunionnais », précise le dirigeant. L'entreprise est aussi engagée sur le plan environnemental, avec un système rigoureux de tri et de recyclage des métaux, en lien avec un prestataire spécialisé dans le traitement des déchets métalliques.

Avec ses trois structures complémentaires, sa chaîne de valeur maîtrisée, son maillage territorial et ses investissements industriels continus, TMR est bien plus qu'un atelier de métallerie : c'est un acteur structurant du développement économique local.

Prochain défi : étendre le modèle vers le sud de l'île, avec l'implantation d'une nouvelle métallerie. Un projet en réflexion, fidèle à la logique de croissance progressive, locale et maîtrisée qui caractérise l'entrepreneur. Dans l'univers exigeant de la construction métallique, TMR incarne à la fois l'excellence artisanale et la vision industrielle, avec une ambition simple : innover sans jamais quitter le sol réunionnais.

LE TOURISME DANS L'EST DE LA RÉUNION

Un nouveau cap pour un territoire d'aventure et d'authenticité

Éric Camatchy, directeur de la stratégie touristique et de l'attractivité du territoire à la Cirest, fait le point sur les grandes orientations mises en œuvre, les investissements réalisés et les perspectives de développement.

Propos recueillis par Lucie Touzé

L'Éco austral : La mise en œuvre dès 2024 d'une stratégie de développement touristique durable jusqu'en 2028 marque une étape ambitieuse. Quelles sont les grandes orientations de cette feuille de route et quels indicateurs permettent d'en mesurer l'impact ?

Éric Camatchy : Concernant cette stratégie, on positionne l'Est comme un tourisme durable, vert et authentique. L'objectif est de proposer des prestations en hébergement et un *slow tourisme* (tourisme durable - NDLR) tournés vers la nature. Un programme d'actions est décliné en termes de marketing et d'accompagnement des acteurs. En 2024, nous avons mis en place le premier salon *Est Aventure*. C'est un événement qui est ouvert à tous pour présenter les activités, et la Cirest offre des places aux visiteurs. Cette année, l'action sera renouvelée au mois de novembre.



©Droits réservés

Éric Camatchy : « Toutes les actions de la Cirest sont menées en lien avec les communes. »

Nous souhaitons développer les activités de pleine nature : canyoning, randonnées, vélos électriques... Plus d'une trentaine de prestataires proposent des activités tout au long de l'année sur le territoire et il existe un annuaire disponible sur le site de l'OTI (*Office de tourisme intercommunal - NDLR*) pour retrouver leurs coordonnées. Cette année, nous allons également lancer le premier Trail de l'Est les 27 et 28 septembre : l'*Est Aventure Trail* décliné en trois courses (30 km, 20 km et 14 km) et une randonnée de 8 kilomètres sur Sainte-Rose. Cela va concerner les six communes de l'Est.

Avec une subvention annuelle de plus de 900 000 euros allouée à l'Office de tourisme intercommunal de l'Est, comment évaluez-vous aujourd'hui le retour sur investissement ?

La Cirest délègue la promotion du tourisme à l'OTI, qui a en charge tout ce qui est promotion touristique. Notre Office de tourisme est classé en catégorie 1. Depuis deux ans, il inscrit dans sa stratégie un volet formation et montée en compétences des acteurs touristiques. Il s'agit d'accompagner au mieux les professionnels du tourisme sur le territoire. L'OTI s'inscrit pleinement dans la stratégie touristique de la Cirest. Au total, 20 salariés sont pleinement engagés au cœur de cette structure. Trois bureaux d'information touristique sont opérationnels dans l'Est : à Hell-Bourg, La Plaine-des-Palmistes et Saint-Benoît.



©Corinne Tellier

Bassin Bleu, situé dans le village de Sainte-Anne (commune de Saint-Benoît). Un site emblématique, en cours de réhabilitation avec des investissements de 900 000 euros.

Le territoire bénéficie d'investissements lourds sur plusieurs sites emblématiques. Quelle est la logique de priorisation de ces aménagements et comment ces sites s'intègrent-ils dans une vision cohérente de l'offre touristique régionale ?

Afin de conforter l'attractivité du territoire, la CIREST a engagé d'importants projets d'aménagements touristiques. *Le Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique* (PIVE) représente à lui seul 4 millions d'euros d'investissement, avec un début des travaux prévu en 2026 sur la route de Salazie.

Parmi les réhabilitations en cours :

- Bassin Bleu à Saint-Benoît : près de 900 000 euros investis ;
- Takamaka : rénovation des jeux pour 100 000 euros ;
- Mare à Poule d'Eau à Salazie : 300 000 euros, début des travaux en 2026 ;
- Pont suspendu de la Rivière de l'Est : projet estimé à 5,4 millions d'euros ;
- Bras des Calumets : installation de jeux de pleine nature (40 000 euros) ;
- Rivière des Roches à Bras-Panon : création d'un city-stade (40 000 euros) ;
- Salazie : scénographie sur les anciens thermes, la Chambre magmatique, la Maison du Terroir.

Six Sites d'intérêt majeur (SIM) sont gérés par la CIREST, parmi lesquels Mare à Poule d'Eau, le site de Takamaka, le bassin bleu, Bras des Calumets, Rivière des Roches et le site de la Cayenne. Concernant le Pont de la Rivière de l'Est – propriété de la Région –, les deux entrées seront classées SIM. À Saint-Benoît, des locaux commerciaux seront installés et, à Sainte-Rose, un musée dédié au pont, des kiosques et un sentier réhabilité jusqu'à la mer sont prévus.

Le « Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique » (PIVE) est présenté comme structurant. Quels en sont les objectifs concrets ?

Le PIVE va permettre d'assurer la valorisation touristique de la route de Salazie avec 17 points d'aménagement, notamment au niveau de la Cascade Blanche. Au total, 17 sites ont été identifiés entre Saint-André et Grand Îlet. L'objectif est de mettre en valeur les sites naturels. Les travaux vont débuter en 2026.

La gouvernance partenariale mobilisant communes, acteurs économiques et associations est au cœur du modèle porté par la CIREST. Comment cette co-construction a-t-elle évolué depuis 2020 ?

Toutes les actions de la CIREST sont menées en lien avec les communes. C'est un point central de la stratégie touristique, car il faut renforcer ce partenariat. Cette co-construction est indispensable. Les communes ont un lien de proximité avec leurs administrés et les professionnels qui est bénéfique pour la CIREST.

Avec 500 000 euros alloués aux événements touristiques locaux, quelles manifestations se sont révélées les plus porteuses ? Envisagez-vous de structurer davantage cette offre événementielle ?

Nous accompagnons financièrement une manifestation d'envergure sur chaque commune de l'Est : le Dipavali pour Saint-André, la fête du chouchou pour Salazie, la foire agricole pour Bras-Panon, le marché du terroir de Saint-Benoît, la fête des goyaviers à La Plaine-des-Palmistes et la chasse au trésor à Sainte-Rose. L'objectif est de permettre à chaque commune d'assurer un événement de taille et de rayonner à l'échelle départementale.

Les deux entrées du pont de la Rivière de l'Est – propriété de la Région – seront classées sites d'intérêt majeur (SIM). Construit au XIX^e siècle, ce pont suspendu a une longueur de 152 mètres.



©Corinne Tellier

Piton Anchaing, du nom d'un esclave « marron » légendaire, est situé dans le cirque de Salazie.



©Droits réservés

L'Est propose un tourisme tourné vers la nature.



©Droits réservés